

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 13 MARS 2014

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Afférents au Comité Syndical        | 193 |
| En exercice                         | 193 |
| Qui ont pris part à la délibération | 14  |

L'an deux mille quatorze

et le 13 mars

à 09 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

**Le Comité Syndical du 07 mars 2014, régulièrement convoqué par courrier du 20 février 2014 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 13 mars 2014 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date de la convocation

10 mars 2014

Nombre de Membres présents : 14

Date d'affichage

13 mars 2014

Monsieur Michel MEIS, délégué de la commune de TERMES est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**ADMISSIONS EN  
NON VALEUR**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité, accepte par 14 voix pour et 0 voix contre, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

**Exercice 2012**

- Référence de la pièce : R-361-1241 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-129-699 pour un montant de 0,45 €

**VOTE :**

**POUR : 14  
CONTRE : 0**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

**DELIBERATION  
N° 2014/09**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 13 mars 2014